

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

Objet : RS - Cession d'un véhicule de collecte des déchets

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 32

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)
Dominique Bergé - Florian Maitre - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

Bureau du 07 juillet 2016

délibération n° 138-16

objet **RS - Cession d'un véhicule de collecte des déchets**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés, indique que le parc de véhicules de collecte des ordures ménagères doit régulièrement être renouvelé.

A cette occasion, il est nécessaire de sortir du parc certains véhicules arrivés en fin de vie voire inutilisés. Plusieurs possibilités s'offrent à la collectivité : vente aux enchères sur une plate-forme internet ou encore via un repreneur en direct.

En l'espèce, le garage Vasseur fait une proposition de reprise pour une benne à ordures ménagères (BT53 de type 4x4) immatriculée 2441 VH 73 datant de 2005 et qui n'a plus d'utilité à ce jour pour un montant net de 10 800 €.

Il est proposé d'approuver la cession de ce véhicule.

Vu l'article 4 alinéa 2-IV des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau la cession des biens meubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accepte** la cession d'une benne à ordures ménagères au garage Vasseur pour un montant net de 10 800 €,

Article 2 : **dit** que ce véhicule fera l'objet d'une sortie de l'actif,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin